



SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Ambulances

3 Route de Brimberne

44880 SAUTRON

Siret : 49813452700031

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Certifiés conformes par le Président
Monsieur Mickaël LOISEAU

DocuSigned by:

LOISEAU Mickaël

29A9D3029B624E7...

SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022

au 30/06/2023

Etats Financiers



SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022
au 30/06/2023

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 093	2 093		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	64 000		64 000	64 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 655	34 395	44 260	30 159
Autres immobilisations corporelles	254 984	152 297	102 686	40 379
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	50 074		50 074	59
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	451 306	188 785	262 521	134 597
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	23 902		23 902	67 446
Autres créances	69 800		69 800	40 252
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	288 834		288 834	108 592
Charges constatées d'avance (3)	3 726		3 726	1 806
TOTAL ACTIF CIRCULANT	386 262		386 262	218 096
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	837 568	188 785	648 783	352 693
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022
au 30/06/2023

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	146 477	61 980
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	173 114	89 497
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	325 091	156 977
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	193 899	91 675
Emprunts et dettes diverses (3)	508	1 449
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 246	10 269
Dettes fiscales et sociales	116 039	92 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	323 692	195 716
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	648 783	352 693
(1) Dont à plus d'un an (a)	146 377	58 575
(1) Dont à moins d'un an (a)	177 315	137 141
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

AMBULANCE SERVICE URGENCE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 Route de Brimberne - 44880 SAUTRON
498 134 527 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 173 114,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 173 114,21 euros

- la somme de 71 500,00 euros
à titre de dividendes à l'associé unique
soit 176,00 euros par action

- le solde, soit 101 614,21 euros
en totalité au compte « Autres Réserves »
qui s'élève ainsi à 248 091,02 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible	Revenu non éligible
30/06/2022	5 000 €	5 000 €	
30/06/2021	10 000 €	10 000 €	
30/06/2020	5 500 €	5 500 €	

*Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN,
conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.*

Certifié conforme par le Président
Monsieur Mickaël LOISEAU

DocuSigned by:

29A9D3029B624E7...

SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers
Exercice du 01/07/2022
au 30/06/2023

Annexe



SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats FinanciersExercice du 01/07/2022
au 30/06/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 648 783 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 173 114 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 093			66 093
Immobilisations incorporelles	66 093			66 093
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	55 769	22 886		78 655
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport	148 788	95 422		244 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 988	5 785		10 773
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	209 546	124 093		333 639
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	59	50 016		50 074
- Prêts et autres immobilisations financières		1 500		1 500
Immobilisations financières	59	51 515		51 574
ACTIF IMMOBILISE	275 697	175 609		451 306

SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022
au 30/06/2023

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		124 093	51 515	175 609
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		124 093	51 515	175 609
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 093			2 093
Immobilisations incorporelles	2 093			2 093
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 610	8 785		34 395
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	110 069	36 394		146 463
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 329	2 506		5 834
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	139 007	47 685		186 692
ACTIF IMMOBILISE	141 100	47 685		188 785

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 98 928 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 500		1 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 902	23 902	
Autres	69 800	69 800	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 726	3 726	
Total	98 928	97 428	1 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 5 000 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 323 692 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	193 899	47 522	146 377	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 246	13 246		
Dettes fiscales et sociales	116 039	116 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	508	508		
Produits constatés d'avance				
Total	323 692	177 315	146 377	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	135 880			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	33 656			
(**) Dont envers les associés	508			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 508 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 445
Dettes provis. pr congés à payer	27 286
Charges sociales s/congés à payer	6 471
Etat - autres charges à payer	1 204
Taxe sur les salaires cap	2 627
Taxe d'apprentissage cap	170
Formation continue cap	2 270
Total	50 472

SAS AMBULANCE SERVICE URGENCE ASU

Etats Financiers

Exercice du 01/07/2022

au 30/06/2023

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 726		
Total	3 726		